

Date de dépôt: 24 mai 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de M^{me} Erika Sutter-Pleines et M. Alain Sauvin pour sortir de la crise à l'office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 mai 1988, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- les difficultés de fonctionnement dans le traitement des nouvelles demandes;*
- les retards dans les remboursements divers;*
- les retards dans la mise à jour des situations personnelles des bénéficiaires;*
- les efforts non négligeables du personnel pour rattraper ces retards tout en tenant compte des cas d'urgence;*
- l'impossibilité manifeste de sortir de la situation actuelle dans un effort particulier,*

invite le Conseil d'Etat

à donner à l'office d'allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides les moyens financiers et en personnel en vue de rattraper ces retards d'ici le 1^{er} septembre 1988.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Cette motion date de 1988 et concerne l'ancien office des allocations aux personnes âgées (OAPA). Depuis lors, l'OAPA a fusionné en 1993 avec le service de contentieux et d'assistance médicale (SCAM) pour former l'office cantonal des personnes âgées (OCPA) et les dossiers incriminés à l'époque ont tous été traités.

Il a ainsi été donné suite à cette motion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger